

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale du 22 avril 2014, sous la présidence de Monsieur FEVRIER Eric, Maire.

Présents : FEVRIER Eric, VIPREY Bernard, SALAT Patricia, LABOUYGUES Patrick, FIALON Catherine, GAUZINS Joël, VERDIER Pierrette, CAUMEL Claude, GAILLAC Jacqueline, BEDOUSSAC Claude, LABORDE Jean-Didier, IZOULET Catherine, PICARD Rachel, BONNISSEAU Cécilia à partir de 18h35, FAURE Cédric, LAFON Monique, DELCAUSSE Pascal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : BONNISSEAU Cécilia pouvoir à FEVRIER Eric (jusqu'à 18h35), CHERPEAU Aline pouvoir à LAFON Monique, BONHOURE Jean-Louis pouvoir à DELCAUSSE Pascal.

Absents et excusés :

Absents :

La séance est ouverte à 18h15

ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

MME SALAT Patricia est élue à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 MARS 2014

Le compte rendu est approuvé par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

1. Avance de subvention à deux associations : Hand Ball et Familles rurales

Approuvé à l'unanimité.

OBJET : BUDGET LOTISSEMENT - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire,

Après avoir présenté le projet de dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif du lotissement 2014,

- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - D'APPROUVER le budget primitif 2014 du lotissement
 - Section fonctionnement : 438 147 euros
 - Section investissement : 381 747 euros

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- APPROUVE le budget primitif 2014 du lotissement
 - Section fonctionnement : 438 147 euros
 - Section investissement : 381 747 euros

OBJET : BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire,

Après avoir présenté le projet de dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2014,

- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - D'APPROUVER le budget primitif 2014 de l'eau et de l'assainissement
 - Section fonctionnement : 519 249 euros
 - Section investissement : 1 654 189 euros

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- APPROUVE le budget primitif 2014 de l'eau et de l'assainissement
 - Section fonctionnement : 519 249 euros
 - Section investissement : 1 654 189 euros

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FEC 2014

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération de la séance du 23 avril 2014 sollicitant une subvention auprès de l'agence de l'eau Adour et Garonne à hauteur de 50 %.
- Informe que, conformément au cadre de l'étude, il est nécessaire de compléter l'équipement du réseau communal et de mettre en place des compteurs et vannes de sectorisation afin d'évaluer les pertes d'eau par secteur et de déterminer le rendement et l'Indice Linéaire de Pertes du réseau.
- Demande l'autorisation de solliciter la subvention dans le cadre du FEC pour les travaux sur réseaux aussi élevée que possible.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2014

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- Sollicite la subvention dans le cadre du FEC pour les travaux sur réseaux aussi élevée que possible.

Arrivée de MME BONNISSEAU Cécilia à 18h35

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION MAGE (MISSION D'ASSISTANCE A LA GESTION DE L'EAU)

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Saint-Mamet-La Salvetat n'est pas éligible à l'assistance technique de la MAGE en raison de son potentiel fiscal par habitant trop élevé.
- Informe que toutefois la commune peut demander des aides au Conseil Général pour des études "eau potable" et "assainissement".
- Rappelle que le coût total HT de l'opération s'élève à 51 380,00 euros HT et se décompose ainsi :
 - Compteurs de sectorisation utilisés pour la campagne de mesure 32 340 € HT
 - Compteurs de sectorisation renouvelés 6 320 € HT
 - Vannes de sectionnement utilisées pour la campagne de mesure 12 720 € HT
- Demande l'autorisation de solliciter la subvention dans le cadre de la MAGE aussi élevée que possible.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2014

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- Sollicite la subvention dans le cadre de la MAGE pour les travaux sur réseaux aussi élevée que possible.

OBJET : AJUSTEMENT TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal les taux d'imposition 2013 :
 - Taxe habitation : 11.66%
 - Taxe Foncier Bâti : 21.38 %
 - Taxe Foncier Non Bâti : 59.52 %

Les bases d'imposition 2013, revalorisées par les services fiscaux, ont une progression de : 0.9%

Après avis de la commission des finances,

- Propose de maintenir ces taux

M BEDOUSSAC Claude demande si l'augmentation des bases d'imposition 2013 est due essentiellement à l'augmentation du nombre d'habitants.

M le Maire répond que pour une partie oui mais aussi en raison de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation faite par le ministère.

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- Maintient les taux d'imposition pour 2014
 - Taxe habitation : 11.66%
 - Taxe Foncier Bâti : 21.38 %
 - Taxe Foncier Non Bâti : 59.52 %

OBJET : BUDGET COMMUNE - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire,

Après avoir présenté le projet de dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2014,

- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - D'APPROUVER le budget primitif 2014 de la commune
 - Section fonctionnement : 1 839 616 euros
 - Section investissement : 1 328 916 euros

Par 15 voix pour, 0 contre, 4 abstentions

- APPROUVE le budget primitif 2014 de la commune

- Section fonctionnement : 1 839 616 euros
- Section investissement : 1 328 916 euros

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FEC (FONDS D'EQUIPEMENT DES COMMUNES)

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du conseil Municipal le projet de l'opération « Les Clauzels » avec la construction de la nouvelle école.
Le montant prévisionnel du coût de la construction est estimé à : 3 932 040 € HT, aménagement compris.
Ces travaux seront répartis en plusieurs tranches.
- Demande l'autorisation de solliciter une subvention aussi élevée que possible
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2014

M DELCAUSSE Pascal relève le montant de 3 932 040 € HT alors que M le Maire avait toujours indiqué le chiffre de 2 700 000 HT pour l'école. Pourquoi cette différence.

M le Maire indique que ce montant englobe non seulement l'école mais aussi la voirie et l'aménagement du site « les clauzels ».

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- Sollicite une subvention aussi élevée que possible

OBJET : AVANCE DE SUBVENTION A DEUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire,

- Informe les membres du Conseil Municipal que deux associations ont demandé une avance sur leur subvention 2014 : Hand Ball et Familles rurales.
- Propose de verser une partie de la subvention de 2013, soit :
 - ✓ Hand Ball : 3 000 €
 - ✓ Familles rurales : 15 000 €
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2014

MME FIALON Catherine informe qu'il a été alloué au Hand Ball une subvention d'un montant de 6 000 € en 2013 et que l'association demande 8 000 € pour 2014 afin de faire face à des problèmes de trésorerie.

A Familles Rurales, la somme de 40 000 € leur a été attribuée pour 2013.

M DELCAUSSE Pascal précise que « l'association Familles rurales » est en partenariat avec la commune et estime qu'il est tout à fait normal qu'elle perçoive une avance.

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- Accepte de verser une partie de la subvention de 2013, soit pour 2014 :
 - ✓ Hand Ball : 3 000 €
 - ✓ Familles rurales : 15 000 €

QUESTIONS DIVERSES

M LABOUYGUES Patrick informe que mercredi il y a eu une réunion sur le chantier de la salle de répétition musicale. Il se pose quelques problèmes. En effet l'architecte n'a pas prévu de tirant, le coût supplémentaire s'élève à 5 000 euros sans compter les croix Saint André qui deviennent nécessaires. D'autre part la chape a été faite trop haute et en conséquence la partie du haut n'est plus accessible pour un établissement recevant du public il faudra rajouter une rampe d'accessibilité avec bien entendu un coût supplémentaire.

M DELCAUSSE Pascal est conscient de ce problème. En premier lieu il faut savoir qui suit les travaux : la commune ou la communauté de communes ?

M. VIPREY Bernard indique que pour la première réunion la commune n'a pas été invitée.

M GAUZINS Joël rappelle que l'architecte voulait conserver les anciennes poutres alors qu'elles étaient en très mauvais état.

M DELCAUSSE Pascal reconnaît que le déroulé de ce chantier ne s'est pas fait de façon normale et que pour un petit chantier comme celui-ci il est inadmissible qu'il y ait autant de problèmes. Aujourd'hui le souci de la commune est que la salle qu'elle s'était réservée est difficilement exploitable et en tant que ERP l'accès est devenu compliqué.

Fin de la séance 19h30

